

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian CHASSARD, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Désigne M. Didier BAERT comme secrétaire de séance.
- Approuve le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2021.
- Prend connaissance du relevé des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations.
- Approuve l'état d'assiette et vote la destination des coupes de bois de l'année 2022.
- Décide, suite à l'approbation en Conseil communautaire du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), de choisir la méthode de fixation libre de l'Attribution de Compensation (AC) pour la commune versée par la CCHC en accord avec les communes membres.
- Autorise M. le Maire à renouveler pour 3 ans et à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitement des données personnelles de la collectivité et désigne auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

Fait à FONTAINE-LES-LUXEUIL, le 4 février 2022.



Le Maire,
Christian CHASSARD